

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député veut-il proposer sa motion aux termes de l'article 6(5)(a)?

M. Crosbie: Oui, monsieur l'Orateur.

Pendant que vous examinez la question, monsieur l'Orateur, je vais terminer sur cette note. Dans son ouvrage, M. Pottle . . .

M. Collette: Avez-vous proposé une motion selon l'article 6(5)(a) du Règlement?

M. Crosbie: J'obéis à la présidence non pas à un secrétaire parlementaire libéral.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Dois-je comprendre que le député propose une motion aux termes de l'article 6(5)(a) du Règlement.

M. Crosbie: Exact.

Monsieur l'Orateur, pour terminer, je voudrais citer un passage de l'excellent ouvrage de M. Pottle, passage extrait de la page 199, où il parle du Canada en ces termes:

What are those dreams, he queried quietly, of hope that leap to life in your fair land?

Et plus bas sur cette même page, nous lisons ceci:

What do you hold supreme in union? What is the good for which you stand on guard?

Les droits que notre valeur va défendre, ce n'est pas la clôture quand il y va de cette question fondamentale de la constitution. Ce n'est pas le bousclement des petites provinces, des provinces sous-développées et pauvres que notre valeur protégera, parce qu'elles osent parler. Ce n'est pas cela que notre valeur protégera, cela nous ne l'admettons pas. Notre valeur ne protège pas le chambardement du fédéralisme canadien sans le consentement des provinces qui sont du nombre des 11 gouvernements. Ce en quoi nous croyons, c'est en onze gouvernements forts, et non pas en un supergouvernement opposé à dix comtés qu'il pourra écraser à sa volonté. Nous pensons que c'est cela qui protège les libertés, et qu'il n'y aura jamais autre chose pour les protéger.

Notre valeur ne protège pas le procédé référendaire des États fascistes, qui tiennent toujours des référendums et qui trouvent le moyen d'amener le peuple à consentir à tout. Ma valeur à moi ne protège pas le despotisme d'un idéologue arrogant et inflexible qui pense pouvoir contraindre le pays à faire sa volonté avant de partir. En tout cas, cela il ne le fera pas sans rencontrer de résistances.

Ma valeur ne protège pas le recours aux sondages et à la publicité, qui intoxiquent l'opinion et qui ferment l'esprit des gens quand ils devraient l'avoir ouvert. Cela ne les aide pas à comprendre la question, mais à la comprendre de travers. Ce n'est pas cela que ma valeur protège, et j'ai honte pour ceux qui le font. Ma valeur ne protège pas le recours à tous les moyens pour s'accrocher au pouvoir. Cela on le sait déjà. Nous estimons qu'un gouvernement est là pour travailler pour le bien de la population, et non pour exercer son ingéniosité à se maintenir en place sans jamais rien faire. Ce n'est pas cela que notre valeur protège. Ce que nous voulons protéger, c'est un Canada qui ait des libertés démocratiques et des libertés économiques. Avec la nouvelle charte du premier ministre, nous n'avons même pas la jouissance de nos biens.

La constitution

Pour nous, ce qu'il faut protéger c'est la conciliation et le compromis, le libre consentement et la confédération et non pas un État unitaire qui impose sa volonté partout, dans lequel un ministre de la Justice . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. A l'ordre.

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Crosbie est adoptée.)

● (1720)

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Je vous remercie, monsieur le président. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat extrêmement important pour l'avenir de notre pays. Je suis un peu surpris des propos tenus par mon préopinant, et surtout de la rhétorique enflammée qu'il a utilisée pour faire une revue de tous les problèmes constitutionnels qui touchent notre pays, problèmes sur lesquels nous nous interrogeons depuis plusieurs années.

J'ai surtout été surpris de son intervention parce qu'à mon sens le processus qui va s'amorcer par l'adoption de cette résolution proposée par le gouvernement, adoption par les deux Chambres, la Chambre des communes et le Sénat, est proprement l'occasion idéale offerte à tous les gouvernements du pays, à ceux des provinces, au gouvernement central, aux Canadiens d'un déblocage sur le plan constitutionnel. Et je sais que ce déblocage constitutionnel représente une préoccupation pour une très grande majorité de Canadiens, ainsi que pour la très forte majorité des députés de cette Chambre, et particulièrement pour ceux qui se sont impliqués dans le référendum qui a été tenu au Québec.

A ce moment-là, monsieur le président, on se souvient qu'on s'était engagé à amorcer le plus rapidement possible le processus de la révision constitutionnelle, processus qui dure depuis de nombreuses années, et qui s'est toujours engouffré dans un cul-de-sac. Ce n'était pas nécessairement par mauvaise volonté, mais à cause de certaines contraintes. Nous avons maintenant la possibilité de déclencher, en acceptant cette résolution, le processus de révision constitutionnelle. Nous nous sommes engagés, comme je le disais, ceux d'entre nous qui ont participé étroitement au référendum au Québec, à faire tous les efforts nécessaires pour amorcer et débloquent ce processus de la révision constitutionnelle. Cet engagement formel, je suis heureux que le gouvernement prenne l'initiative de le respecter en proposant cette résolution à la Chambre et en déférant l'étude à un comité qui, contrairement à ce qu'on pourrait croire à la suite des propos qu'on a entendus aujourd'hui, n'est pas bâillonné, mais qui aura toutes les occasions d'interroger et d'écouter les Canadiens qui auront sans doute des propos extrêmement intéressants sur cette résolution.